



Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 18/06/2012

COMPTE RENDU

Réunion du mardi 12 Juin 2012 à 20 heures mairie de St-Prim

Prénom Nom, Qualité	excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	excusé/ absent	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 ^{er} adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 ^{ème} adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint	excusé	Didier GERIN	Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère					

Président : M Patrick BARRAUD

Secrétaires de séance : M Didier GERIN (en l'absence de M Michel CROS) ; M Michel RÖDEL

DELIBERATIONS

Délibération pour changement de 2 micros ordinateurs secrétariat (+ de 8 ans) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé par la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 3091€ HT, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour entretien chemins de la plaine ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge par la commune de l'entretien des « chemins dits de la Plaine » utilisés par les agriculteurs.

La nature des travaux et leurs montants annuels seront décidés ultérieurement par le Conseil en fonction des besoins, selon les procédures habituelles.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour accord travaux CAPV sur grandes bruyères (noues absorbantes) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que la commune prenne à sa charge les 5167 € qui lui reviennent au titre de sa participation à ces travaux réalisés par Vienne Agglo et concernant le traitement de ces eaux de ruissellement sur le secteur du Chemin des Grandes Bruyères.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour mise en place de l'éclairage du clocher de l'église;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que la demande d'étude et de prise en charge par le SIERVB du projet d'éclairage du clocher soit formulée auprès du SIERVB.

Proposition adoptée à la majorité (une abstention).



Conseil Municipal de Saint-Prim

Délibération pour intervention sur rue du CHANET ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette intervention de l'entreprise BUFFIN et le devis de 2020€ HT annoncé. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Délibération pour mise en place fourreaux inox sur table en pierre parvis Eglise ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette intervention de l'entreprise VALLIN et le devis de 248 € HT annoncé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour mise en place d'une grille de sécurité fontaine du CHANET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette intervention de l'entreprise VALLIN et le devis de 113 € HT annoncé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour changement lame de déneigement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société RIGOLLIER pour le remplacement de la lame de déneigement pour un montant de 4330 €HT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour remplacement de porte du presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'intervention de l'entreprise Gros Leziat pour un montant de 4740,32 €HT pour le remplacement des deux portes d'entrée des appartements communaux de l'ancien presbytère.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour travaux gouttières presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société CZR pour un montant de 1746 €HT pour ces travaux concernant les chenaux et gouttières de l'ancien presbytère.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour subvention exceptionnelle à un sportif Saint PRIMOIS distingué ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour qu'une subvention de 200€ soit accordée au jeune sportif en question, au titre de cette décision communale de septembre 2008, et qu'elle lui soit remise aux calendriers et conditions énoncés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour achat matériels de sport et bibliothèque école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de matériels de gymnastique auprès de la CAMIF pour le montant susdit de 2700 €HT, et pour l'achat de matériels nécessaires à la bibliothèque scolaire pour un montant de 1857 €HT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour survol en avion commune pour enfants Conseil Municipal des Enfants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour ces survols/baptêmes de l'air pour le montant forfaitaire de 500€ proposé par l'aéroclub de Vienne Reventin ; ces survols ayant lieu aux conditions susdites.

Proposition adoptée à l'unanimité.



Conseil Municipal de Saint-Prim

Délibération pour choix offre pour AMO projet Eco Quartier ;

Cette mission n'engage en rien la commune quant à la réalisation du projet de quartier durable en tant que tel.

Il appartiendra au conseil de se prononcer, ultérieurement, sur la mise en œuvre effective du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Retient « Les Pressés de la Cité » pour cette mission d'AMO, aux conditions énoncées.

Prend bonne note qu'il ne s'agit que d'une étude, et que les travaux ne peuvent être engagés avant que la commune n'ait eu confirmation des subventions attendues.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour Décision Modificative sur budget Communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que cette DM soit appliquée au Budget Communal **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Délibération pour Décision Modificative sur budget Assainissement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que cette DM soit appliquée au Budget assainissement. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Décision pour mise en place d'une commission « Emplois Communaux » sera validée par une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 23 heures 25.

Le Maire :

Patrick BARRAUD